

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNES

Nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude sur l'avenir de l'établissement public AEFÉ.

Le SNES le dit une fois de plus : la dotation de l'État ne suffit plus au fonctionnement de l'Établissement public : supports budgétaires d'expatriés de résidents et de centrale ; poids toujours plus lourd de la part patronale des pensions civiles des détachés.

Concernant le dossier de l'ISVL : le projet présenté au GT n'est pas satisfaisant : maintien du dogme de l'enveloppe constante, maintien des baisses pour 30 % de nos collègues résidents.

Sur la forme, la non communication des données chiffrées empêche toute information et concertation concrète avec les personnels concernés. Vous laissez les collègues dans le doute et l'interrogation quant à leur avenir.

Sur le fonctionnement général, force est de constater que l'insuffisance budgétaire a des conséquences concrètes sur des dossiers qui n'avancent pas ou se dégradent :

- Pour ce qui est des postes : la politique d'économie se poursuit en dépit des promesses. Où sont les 25 postes annoncés au CT de février. Le bilan total pour la rentrée 2013 fait état de 4 suppressions au global.
- Où en est la réflexion sur la suppression des 3 mois de disponibilité pour les résidents ?
- Ou sont les ambitions proclamées en 2008 et répétées lors de la dernière commission avenir d'avoir au minimum 50% de titulaires dans les établissements quand on constate que la création de postes est au point mort, laissant par ailleurs de côté la plupart des titulaires non résidents dont beaucoup n'ont, en l'état, aucune perspective de titularisation.

Le SNES-FSU reviendra sur ces points lors de ce comité technique.

Nous continuerons à défendre les situations des personnels, leurs conditions de travail et de rémunération, qui sont, qu'on le veuille ou non, indispensables au bon fonctionnement et au renforcement de l'Établissement public et des missions de l'AEFE.

Paris le 27 juin 2013

H.D.F.
INFOS
N°12

spécial CT
AEFE



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Action ISVL
2. Compte rendu du Comité Technique de l'AEFE du 20 juin 2013

Annexes :

- Barème ISVL au 1er juillet
- Evolution ISVL après première phase

1. Point action ISVL et grève du 10 juin

Cette journée de grève et de mobilisations à l'appel commun du SNES-FSU et du SNUipp-FSU s'inscrit, pour de nombreuses zones, dans un contexte particulier, celui de la première journée des épreuves écrites générales du baccalauréat à l'étranger. Force est de constater que la mobilisation a été forte, révélant ainsi que la bataille menée par les personnels sur l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) continue et que le passage en force par l'administration d'une refonte à enveloppe constante ne convient pas aux personnels, qui l'ont dit le 10 juin. Ils ont dit « non » en Allemagne, Argentine, au Brésil-Rio, en Espagne, Indonésie, Japon, Madagascar, République dominicaine et République tchèque, au Sénégal ou en Uruguay. Dans certaines de ces zones, d'autres préavis ayant été déposé (Japon, Sénégal, Madagascar) à l'annonce de baisses programmées par la « refonte », ont permis l'ouverture d'échange soutenus avec l'Agence, par visio conférences et en présence de représentants nationaux du SNES ou du SNUipp. Certaines garanties ont été données par l'administration. Nous veillerons bien sûr à ce que les engagements soient tenus.

Ces premières remontées confirment la position du SNES sur le dossier : une « réforme » qui implique des baisses n'est pas bonne et les personnels n'en veulent pas. Elles confirment aussi que l'action syndicale donne des avancées et qu'elle reste la forme d'action la plus appropriée, voire la seule, face à une administration qui enchaîne les données techniques et tient peu de compte de la réalité vécue par les collègues. Enfin, elle démontre s'il en était besoin, que les personnels lésés ne s'arrêteront pas là. L'action syndicale et les revendications pour des prises en compte de la situation vécue des personnels tiendront une place importante dans les mois à venir. Le SNES-FSU a obtenu de nombreuses avancées sur le dossier mais certains principes de ce dernier, notamment sur le plan budgétaire, empêchent toute bonne mise à jour de l'ISVL. Le SNES et le SNUipp continueront, avec les personnels, de lutter pour faire avancer concrètement les choses, améliorer les conditions de travail et de rémunérations des collègues, grâce à l'action syndicale forte qui, seule, peut faire progresser ces conditions pour les personnels à l'étranger.

PAYS	ETABLISSEMENT	%
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	79 % résidents
ALLEMAGNE	LFA Sarrebruck	84 % résidents 11 % RL
ANGOLA	LF ALIOUNE BLONDIN BEYE Luanda	67 % expatriés 65 % résidents 100 % TNR
ARGENTINE	LF Jean Mermoz	20 % expatriés 72 % résidents
BRESIL	LF RIO	100 %
CHILI	LF Conception	20 % résidents
CHINE	LF de "Pékin"	5,3 % secondaire
ESPAGNE	LF Alicante	75 % résidents
ESPAGNE	LF Bilbao	25 % résidents
ESPAGNE	LF Barcelone	24 %
ESPAGNE	LF Madrid	50 %
ESPAGNE	LF Valence	44 % secondaire
ESPAGNE	Lyc Molière Villanueva de la Canada	60 % résidents
INDONESIE	LF Jakarta	100 %
JAPON	Lyc franco Japonais Tokyo	100 %
MADAGASCAR	Lycée Majunga	80 % secondaire
MADAGASCAR	LF de Tamatave	50 % expatriés 67 % résidents
REP DOMINICAINE	LF	33 % expatriés 61 % résidents
REP TCHEQUE	Lycée français Prague	58 % résidents 18 % recrutés locaux
SENEGAL	Dakar LF Jean-Mermoz	10 % expatriés 85 % résidents 19 % recrutés locaux
URUGUAY	LF Montevideo	33,3 expatriés 88,9 % résidents

2. Comité Technique (CT) de l'AEFE du 3 juin 2013

Situation dans les pays en crise

L'Agence présente un point sommaire pour certains pays, plus détaillés pour d'autres.

République Centre Africaine : la situation sécuritaire à Bangui ne s'améliore pas ce qui est reflété par l'importance de la présence militaire française. Il est donc risqué d'encourager le retour de la communauté française compte tenu de l'insécurité et peut être d'une dégradation supplémentaire voire des émeutes de la faim. Dans ces conditions l'Agence entend suspendre la convention. Il appartiendra au comité de gestion de se prononcer sur la poursuite éventuelle d'un lien avec l'Agence.

Les postes d'expatriés seront transférés dans des pays aux besoins avérés dans certaines disciplines en Amérique Latine et en Afrique et là où les difficultés de recrutement sont fortes. Les personnels occupant ces postes se verront proposés un nouveau contrat dans les pays en question. Pour les résidents, la situation est plus complexe. Ils peuvent chercher à postuler sur des postes vacants dans le réseau mais faute d'obtenir ces postes, ils devront réintégrer.

Libye, Tripoli : l'établissement a été « mis en sommeil ».

Mali, Bamako : on observe une remontée des effectifs à 1000 élèves.

Guinée, Conakry : des émeutes se sont déroulées en ville. Les élèves du premier degré ont été confinés dans l'établissement mais ils ont pu regagner peu à peu leur domicile.

Syrie, Damas : l'établissement fonctionne dans des conditions très difficiles mais sans problème particulier à signaler.

Prorogation du mandat des instances.

L'Agence nous présente un arrêté prolongeant le mandat des membres du comité technique central, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) et des commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) et locales (CCPL). Ceci permet d'harmoniser les mandats afin d'opérer au même moment un premier renouvellement général inter fonctions publiques incluant la fonction publique territoriale. Des instructions particulières seront données pour les CCPL qui relèvent du poste diplomatique. En ce qui concerne les modalités pratiques d'organisation des élections, il est encore trop tôt pour en parler.

Présentation de la réforme de l'ISVL

La présentation faite par l'administration n'est autre que les données reçues lors du dernier groupe de travail (voir HDF INFOS 11). Seul ajout, un tableau papier qui reprend des fourchettes de variations et de tendances à la hausse ou à la baisse, telles qu'elles s'appliqueront à l'arrêté du 1^{er} juillet et par la suite (« refonte » proprement dite) – voir annexes. Les personnels apprécieront la notion toute relative de transparence de la part de l'AEFE qui les prive délibérément d'avis car rien de concret ni de précis n'est diffusé.

Le secrétaire général précise, pour l'AEFE, que si la réforme n'avait pas été appliquée au 1^{er} juillet 2013, on aurait pu avoir un barème encore plus défavorable. L'exemple est donné du ratio qui aurait été de 40% de baisse/ 60% de hausse, au lieu des 30% de baisse/ 70% de hausse qui seront mis en œuvre au 1^{er} juillet. L'AEFE précise que la situation qui s'appliquera au 1^{er} juillet 2013 n'est pas figée. L'AEFE confirme que, sur quatre ans, ces barèmes seront tributaires de l'évolution de l'indemnité de résidence à l'étranger (MAEE).

Le SNES intervient sur la situation de Madagascar, suite à la visioconférence liée à l'action syndicale sur place. Pour l'AEFE, la baisse de 5% pour la zone Madagascar s'appliquera au 01 juillet 2013. L'Agence confirme aussi que l'évolution sera stable et il n'y aura plus lieu de faire de nouvelles baisses dans les années à venir. A ce titre, Madagascar fait partie des pays donc les évolutions ne varieront plus qu'au titre du change/prix.

Le SNES-FSU intervient une nouvelle fois sur la question de la « refonte » de l'ISVL. **Avec le SNUipp-FSU, nous rejetons ce projet et considérons que nous passons à côté d'une vraie réforme. Les problèmes liés à la vie locale des personnels ne sont pas réglés.**

Plusieurs points sont repris :

- le postulat de l'enveloppe budgétaire constante, rejeté par le SNES depuis le début. Cet élément fausse la réforme d'emblée car la monétisation des critères (sommes attribuées pour chaque critère dans les zones en fonction de l'indice) est biaisée et limitée car il faut tout faire entrer dans l'enveloppe ;
- du fait de cette enveloppe constante, la « refonte » implique des baisses. Ceci n'est pas acceptable pour le SNES et les personnels ;
- par rapport aux critères retenus de la « refonte », le SNES formule à nouveau deux critiques. D'une part, ces critères sont incomplets : certains auraient pu être modulés ou ajoutés pour une meilleure prise en compte des situations. D'autre part, la « refonte » ne tient pas compte à un niveau forfaitaire de la position du fonctionnaire à l'étranger. Cette position a un coût en soi et notre demande d'une sujétion dans ce sens n'a pas été retenue.
- sur le budget global de l'AEFE qui dépasse le milliard, les 49 millions d'enveloppe de l'ISVL ne pèsent pas lourd ; la partie indemnitaire des personnels résidents doit être mieux considérée. De plus, comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, l'ISVL à 100% à charge des familles n'est pas une bonne chose. Nous voyons aujourd'hui les limites de cette décision politique et les conséquences sur les personnels. L'Etablissement public doit contribuer à cette enveloppe ;
- comme nous l'avons également dénoncé, présenter une réforme au bout de presque deux ans, sans communication précise sur les chiffrages aux représentants élus n'est pas acceptable. Le SNES revendique la transparence afin de mener à bien une réelle concertation avec les personnels, pour la mise en place d'un tel projet ;

Suivi du comité technique

Arrêté « extension de l'indemnité » aux CPE et CO-Psy

Toujours aucune réponse.

Avantage familial

Contrairement à l'AEFE, le SNES-FSU n'abandonne pas ce dossier qui, pour nous, n'est réglé à aucun titre.

Concernant le recours en annulation déposé par le SNES sur l'arrêté du 31 janvier 2011 (avantage familial de l'année scolaire 2011-2012), nous demandons à l'AEFE quelles suites elle entend donner. Pour rappel, si le Conseil d'Etat a reconnu que l'avantage familial pouvait être à zéro dans les établissements où les frais de scolarité étaient nuls- cas des établissements franco-allemand, par exemple- il a également jugé que, dans les établissements mis à zéro par l'AEFE pour certaines tranches d'âge mais avec un établissement de référence dans la zone, l'arrêté est annulé « en tant qu'il fixe le montant de l'avantage familial pour les pays ou zones de résidence de Naples, Berne, Amsterdam, Slovaquie, Slovaquie, Ibiza, Stuttgart, Heidelberg et Bonn (tranche d'âge des enfants de plus de quinze ans) et Amsterdam, Stuttgart, Heidelberg et Bonn (tranche d'âge des enfants de dix à quinze ans) ».

L'AEFE considère l'affaire réglée (alors que l'arrêté a été annulé par le Conseil d'Etat !) car un arrêté suivant a été publié (27 août 2012).

Le SNES conteste évidemment cette interprétation erronée qui n'a pour seul but que de léser les personnels. D'une part, le Conseil d'Etat est clair : l'arrêté est annulé pour les zones concernées et l'année 2011-2012. Pour le SNES, il doit être révisé par l'administration. D'autre part, l'arrêté suivant (27 août 2012) persiste dans la même position de l'administration et pose les mêmes problèmes. Le SNES reviendra sur la question de l'avantage familial au Conseil d'administration du 27 juin, avec la demande de l'ouverture d'un groupe de travail sur le réexamen de la structure de l'avantage familial des personnels résidents ; question qui est, pour le SNES-FSU et les personnels, tout sauf réglée.

Dans l'attente de cette réflexion, les personnels lésés par cet arrêté et les suivants doivent faire un recours gracieux auprès de la directrice afin d'obtenir le remboursement de ces sommes indûment non versées.

Droits de première inscription (DPI)

Rappelons qu'il s'agit d'une victoire du SNES et de la FSU. Les personnels résidents sont exonérés de fait des droits de première inscription pour leur-s enfant-s, dans les établissements en gestion directe ou conventionné. Le SNES

fait au cours de l'année plusieurs interventions, notamment lorsque les établissements rechignent à appliquer cette décision de la direction de l'AEFE. Nous revenons sur ce point afin que les litiges en cours soient réglés. Par ailleurs, l'AEFE confirme que cette exonération de fait sera inscrite dans l'arrêté à paraître sur l'avantage familial, qui concernera l'année scolaire 2013-2014. Selon l'administration, ce dossier est toujours en attente de validation. Le SNES fait confirmer que, concernant la rentrée 2013, cette décision demeure inchangée. Les personnels concernés ne doivent pas payer les frais de première inscription. Si cela a été le cas, ils doivent nous contacter pour que nous puissions intervenir auprès de l'AEFE, afin de régulariser les situations en faisant valoir cette avancée, à l'actif des syndicats de la FSU.

Coordonnateurs délégués de la direction

Relayant des interrogations de nos sections, le SNES avait déposé une question relative à l'utilité de tels postes. La directrice a expliqué que leurs missions sur le terrain étaient essentielles pour la direction. Face à l'expansion du réseau (« en nombre d'élèves et en qualité »), à l'augmentation du nombre des élus des Français de l'étranger (qui permettent de mieux relayer les questions mais qui sont aussi un nombre plus importants d'interlocuteurs), au nombre croissant des audits (2 à 3 par an), les services de l'Agence et notamment les responsables de zone sont fortement mobilisés. Or leur présence sur place est essentielle. Les coordonnateurs de zone sont donc, pour la directrice, des éléments de ce suivi sur le terrain et des relais de la direction.

Le secrétaire général (SG) a précisé que les coordonnateurs de zone avaient été réunis lors du séminaire de Sèvres. Il leur a été demandé de faire un bilan de leur action qui sera accompagné d'un bilan du poste auquel ils sont rattachés, afin de participer à la réflexion sur leurs missions. Le SG s'est engagé à présenter les éléments de ce bilan lors du prochain CT.

Le SNES a rappelé que lors de la présentation des missions des coordonnateurs par le SG de l'époque, il avait été clairement précisé que ceux-ci n'avaient pas à intervenir sur les questions relatives aux personnels. Or nous avons constaté des manquements aux textes : CCPLA présidée par le coordonnateur, entretiens et même des visites dans les classes ... Le SNES a donc demandé à la directrice que ces pratiques cessent et qu'il soit rappelé aux coordonnateurs les limites de leurs missions. Le SNES interviendra à chaque manquement signalé par nos sections. Il est donc essentiel de nous faire remonter les informations.

CARTE DES EMPLOIS 2013-14 (PHASE 4)

Le SNES est intervenu pour déplorer encore une fois qu'un bon nombre de conseils d'établissements (CE) n'avaient pas été consultés sur la carte scolaire contrairement aux textes de l'Agence ; certains étaient programmés après le CT ! Si l'administration locale ne suit pas les textes qu'elle devrait faire appliquer, il revient aux représentants des personnels en conseil d'établissement d'exiger la tenue de ces conseils en amont du CT. Les CE ne sont pas des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises par les comités de pilotage de la mutualisation (CPM) ou du comité technique.

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Ouverture poste de résident : 2
Fermeture poste de résident : 1
Ouverture poste d'expatrié : 2
Fermeture poste d'expatrié : 1
Bilan : +2

CONGO – Pointe noire :

Ouverture d'un poste d'expatrié CPE faisant fonction de chef d'établissement adjoint

BURKINA FASO- Ouagadougou

Glissement de résident lettres classiques vers lettres.

COTE D'IVOIRE – Abidjan :

Ouverture d'un poste conseiller pédagogique établissement en anglais

MAURITANIE – Nouakchott :

Fermeture d'un poste d'expatrié en SVT. Pour l'Agence, ce support réapparaît à Abidjan.

Ouverture d'un poste résident en SVT. A notre question pour savoir si un recrutement de résident est possible sur place, l'Agence nous répond qu'il y a au moins 2 TNR sans préjuger du futur recrutement.

SENEGAL – Dakar :

Fermeture d'un poste de résident en Lettres.

Ouverture d'un poste résident administratif de catégorie B.

AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

Ouvertures postes de résidents : 0

Fermetures poste de résident : 2

Ouvertures poste d'expatrié : 1

Fermetures poste d'expatrié : 1

Bilan : -2

Le secteur annonce qu'un certain nombre de demandes ont été prises en compte pour rattraper le retard de l'Amérique latine en terme de ratio de titulaires.

Le SNES constate pourtant la diminution du nombre de postes au secondaire. Il est vrai qu'un rééquilibrage s'est fait au profit du primaire pour lequel l'Agence nous assure qu'ils sont loin des 50 % de titulaires. Pour autant le SNES estime que cela ne devrait pas se faire au détriment du secondaire, où on est loin, selon les disciplines, de ce même taux de 50%.

ARGENTINE – Buenos Aires

Le SNES a de nouveau abordé la question de la résidentialisation du TNR de Sciences Physiques. L'Agence répond qu'ils sont conscients du problème mais qu'ils ne peuvent pas s'engager aujourd'hui.

CHILI – Santiago

Fermeture du poste de Coordonnateur Régional qui rouvre à Bogotá.

COLOMBIE – Bogotá

Ouverture d'un poste de Coordonnateur régional.

Il s'agit en réalité du transfert du poste de Santiago vers Bogotá : La zone de ce coordonnateur s'agrandit, et englobera à la rentrée 2013 l'Amérique latine jusqu'au Mexique.

Glissement d'un poste de résident en Anglais vers un poste de résident en Sciences Physiques/Chimie.

COLOMBIE – Cali

Où en est la demande de résidentialisation du TNR en Sciences Physiques-Chimie ? Malgré le départ du collègue

concerné, la question du poste de physiques reste d'actualité. L'Agence nous indique qu'elle sera réexaminée au CT de décembre.

MEXIQUE – Mexico

Fermeture d'un poste de résident en Génie Électrique
Fermeture d'un poste de résident en Génie Mécanique

Le SNES continue à défendre le peu de sections technologiques qui existent dans le réseau, conformément d'ailleurs au vœu de la Ministre des Français de l'étranger, laquelle souhaite le développement de ces filières dans le cadre de la réussite pour tous.

Pour Mexico, après la fermeture du poste de Chef des Travaux, aujourd'hui la fermeture de deux postes en enseignement technologique, et ce la même année : est-ce la fin annoncée de la filière technologique ? Quelles en sont les raisons ?

Le secteur répond en arguant de la diminution considérable des effectifs, en parallèle de la fermeture du BTS (qui, en réalité, va tout de même ouvrir...). On nous dit que la réforme du lycée génère mécaniquement des besoins inférieurs. Par ailleurs, le responsable de secteur indique que le choix a été fait de reconsolider le primaire. Le responsable du secteur rappelle que la section technologique est la seule à avoir une couverture de titulaires à quasi 100%.

La Directrice intervient sur ce point en nous indiquant qu'elle ne fait pas d'opposition de principe, qu'il faut analyser la demande, revoir le travail des équipes mais que cette filière ne doit pas être une solution de facilité pour éviter les filières générales et chercher à la remplir à tout prix. Le secteur conclut en disant que cette filière n'est pas mise en péril outre mesure.

Les personnels concernés apprécieront cette vision et cette appréciation.

ASIE-MOYEN ORIENT

Ouvertures postes de résidents : 2

Fermetures poste de résident : 1

Ouvertures poste d'expatrié : 3

Fermetures poste d'expatrié : 2

Bilan : 2

CHINE – Pékin

Fermeture du poste de coordonnateur régional de zone.

CHINE – Shanghai, école française

Glissement d'un poste de résident d'EPS vers les SVT. Le SNES a interrogé l'agence car la CCPLA avait fait deux classements, l'un en EPS et l'autre en SVT. La réponse que nous avons obtenue est que le CE avait voté avant la CCPLA l'alternative suivante : soit création d'un poste de SVT soit glissement d'EPS en SVT. C'est la deuxième option qui a été retenue au détriment des candidats classés en EPS.

EMIRATS ARABES UNIS – Abou Dhabi

Glissement d'un poste d'expatrié en sciences physiques à agrégé mathématiques.

Glissement d'un poste de résident math à SES. Sur ce dernier point l'Agence nous explique qu'il s'agit d'une demande des personnels. Le SNES a suivi de près l'évolution de cette demande en SES et n'y est pas pour rien dans ce glissement.

JAPON – Tokyo

Le SNES revient sur la demande de résidentialisation du collègue de philosophie actuellement TNR grâce à un service complémentaire de PRIO (orientation). L'Agence nous répond que l'établissement perd des élèves, qu'il est sous perfusion de la part de l'AEFE et qu'ils verront une fois la rentrée effectuée en fonction du niveau de l'augmentation des effectifs.

JORDANIE – Ecole française

Ouverture d'un poste de résident gestion administration.

LAOS – Vientiane

Fermeture d'un poste de CPE expatrié faisant fonction de chef d'établissement compensée par une ouverture d'un poste expatrié de Proviseur suite au départ précipité du chef d'établissement actuel nous dit l'Agence.
Glissement de résident espagnol à résident lettres.

SYRIE – Damas

Fermeture d'un poste de résident en mathématiques.

THAILANDE – Bangkok

Ouverture d'un poste d'expatrié coordonnateur régional de zone suite à la fermeture de celui de Pékin. L'explication donnée par l'Agence est que cela correspond à une extension du champ d'action du dit coordonnateur qui sera en position plus centrale pour intervenir partout y compris en Océanie.

Ouverture d'un poste d'expatrié, conseiller d'orientation psychologue, rattaché là aussi au lycée de Bangkok. Il aura à gérer 14500 élèves dont 11000 français nous dit l'agence, son objectif étant d'attirer les élèves français vers l'enseignement supérieur.

Création d'un poste de résident en histoire géographie qui correspond à une résidentialisation.

EUROPE

Ouverture poste de résident : 1

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 0

Bilan : +2

Norvège – Oslo :

Ouverture d'un poste de résident en SVT, suite à une suppression de poste d'expatrié.

Roumanie- Bucarest

Ouverture d'un poste de proviseur adjoint expatrié suite à l'augmentation de taille du lycée.

L'AEFE dit qu'il y a eu effectivement d'autres demandes mais que les choix ont été faits en fonction des disponibilités. Pour Berlin, Alicante et Ankara, pas de création sur ce CT.

A propos d'Alicante, le SNES fait remarquer que beaucoup d'informations sont cachées par le chef d'établissement : pas de vote en CE de la carte des emplois. L'AEFE confirme qu'elle n'a eu aucune demande. Pour la Turquie, l'information n'est pas arrivée à l'AEFE, car le CE ne s'est pas réuni.

Maghreb-Machrek - Madagascar

Ouverture poste de résident : 2

Fermeture poste de résident : 6

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 2

Bilan : - 5

Libye – Tripoli :

Lycée Français: Fermeture d'un poste de résident de mathématiques.

Lycée Français: Fermeture d'un poste de résident de SPC

Lycée Français: Fermeture d'un poste de résident d'histoire géographie.

Lycée Français: Fermeture d'un poste de résident de lettres.

Lycée Français: Fermeture d'un poste expatrié ADMA (gestionnaire comptable).

Dans la mise au point sur les pays en crise, l'Administration répond au SNES que le lycée Français est mis en sommeil.

Maroc- Casablanca:

Lycée Lyautey: Fermeture d'un poste de résident de SES.

Lycée Lyautey: Fermeture d'un poste de résident de SVT.

Le SNES interpelle l'Agence sur ces suppressions. Celle-ci répond que les deux postes sont redéployés sur le collège C.Monet qui a un faible taux d'encadrement en termes de titulaires. Le SNES répond que les besoins sont avérés à Monet et que ces revendications sont régulièrement portées dans les instances de l'AEFE mais il regrette que l'on déshabille Lyautey pour cela. La réponse du toujours redéploiement ne peut nous satisfaire. Le SNES intervient également pour demander que la procédure de vote soit rappelée, on vote bien sur deux fermetures et deux ouvertures et c'est ainsi qu'il faut présenter la carte des emplois notamment en CGG. Le SNES redit bien qu'il faut rappeler au poste de ne pas présenter les fermetures et ouvertures comme un package.

Maroc- Mohammedia:

Groupe Scolaire Claude Mont: Ouverture d'un poste de résident H-G.

Groupe Scolaire Claude Mont: Ouverture d'un poste de résident physique-chimie

Maroc- Rabat:

Lycée Descartes: Fermeture d'un poste d'expatrié EA3ADMB.

Lycée Descartes: Ouverture d'un poste d'expatrié EA3ADMA.

Le SNES demande des éclaircissements sur cette opération de glissement, l'AEFE répond que la responsable Immobilier recrutée est de catégorie A (et non plus B comme le précédant)

Lycée Descartes: glissement d'un poste CP 2nd degré d'arabe en CP 2nd degré pays.

Vote des représentants du personnel : 4 sur 4 contre la carte.

CARTE DES EMPLOIS 2014-2015 (PHASE 1)

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 4

Ouverture poste d'expatrié : 0

Fermeture poste d'expatrié : 4

Bilan : 0

BURKINA FASO - Ouagadougou:

Fermeture d'un poste expatrié CPE faisant fonction de chef d'établissement adjoint.

Ouverture d'un poste expatrié proviseur adjoint

CONGO - Brazzaville:

Ouverture d'un poste expatrié gestionnaire comptable. Ce poste est ouvert ici et fermé à Kinshasa parce que, nous dit l'Agence, le DAF ainsi positionné pourra couvrir Brazzaville, Pointe Noire et Kinshasa.

GABON – Port Gentil :

Fermeture d'un poste expatrié CPE faisant fonction de chef d'établissement

Ouverture d'un poste expatrié proviseur.

GABON – Libreville :

Glissement de CPE vers CPE faisant fonction d'adjoint. Qui fera le travail de CPE demande le SNES ? On nous répond que le futur recruté continuera à exercer comme CPE mais aussi comme adjoint. Il viendra s'ajouter au CPE résident et au RL.

MALI – Bamako :

Fermeture d'un poste expatrié CPE faisant fonction de chef d'établissement

Ouverture d'un poste expatrié proviseur adjoint

La demande d'un professeur expatrié CP en Anglais a été entendue mais il n'y a pas de support.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – Kinshasa :

Fermeture d'un poste expatrié gestionnaire comptable

SENEGAL - Dakar:

Glissement d'expatrié agrégé conseiller pédagogique mathématiques à sciences physiques.

La demande d'un CP zone EPS et philosophie a été entendue mais il n'y a pas les supports.

AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

Ouvertures postes d'expatriés : 2

Fermetures postes d'expatriés : 4

Bilan : -2

ARGENTINE – Buenos Aires

Fermeture du poste d'expatrié de CPE faisant fonction de chef d'établissement adjoint.

Création d'un poste de Proviseur adjoint.

Fermeture du poste d'expatrié en Histoire & Géographie.

La fermeture du poste d'expatrié en HG n'a pas été votée en CE ; bien au contraire, il a été demandé et voté sa transformation en CP zone. Le SNES interroge l'Agence sur les motifs. Réponse : il y a déjà un CP zone et la DNL en espagnol peut être faite par un résident.

CHILI – Concepción

Fermeture du poste d'expatrié de Lettres Modernes.

Cette fermeture est décidée contre l'avis du CE qui estime que la mise en place des Bac S, ES, et L justifie pourtant le maintien d'un tel poste, en particulier en Lettres !

Le secteur répond que bien que les CE souhaitent généralement le maintien des postes d'expatriés, l'Agence regarde le maillage global sur la zone.

COLOMBIE – Bogotá

Le CE demande la création de trois postes de CP zone (espagnol, HG, EPS) : aucune de ces demandes n'est acceptée.

HAITI – Port au Prince

Fermeture du poste d'expatrié de Lettres.

Au vu des difficultés de recrutement des résidents, le SNES s'oppose à cette suppression.

Le secteur répond qu'ils ont un titulaire sur place pour 2014. Le SNES dénonce le fait que le CE ne s'est pas tenu avant le CT tout au moins sur ce point. L'Agence nous répond que la vacance du poste est due au départ anticipé du collègue qui a souhaité rentrer au terme de trois ans. L'Agence ajoute qu'Haïti est le seul pays au monde à avoir 4 fois plus d'expatriés que de résidents et enfin nous assure qu'il ne serait pas exclu de recréer un poste d'expatrié au besoin.

MEXIQUE – Mexico

Création d'un poste de CP zone en SES.

Le CE n'a une fois de plus pas été consulté sur cette question, or l'équipe de SES est actuellement composée de quatre enseignants : cette décision imposée sans concertation implique nécessairement, selon le SNES, la fin d'un contrat de résident ou le licenciement d'un collègue en contrat local. Au contraire l'Agence estime que cela n'aura pas d'incidence, et qu'il y a toujours moyen de trouver des heures d'enseignement pour un CP déchargé pour mission sur zone. Le SNES conteste ce point de vue et affirme que cela pourrait mettre en cause l'emploi d'une RL à temps partiel.

Ce choix a été arrêté par le CPM (Comité de Pilotage et Mutualisation) qui l'a fait sans consulter le CE de l'établissement où le poste sera implanté !

ASIE-MOYEN ORIENT

Ouvertures postes de résidents : 0

Fermetures poste de résident : 0

Ouvertures poste d'expatrié : 2

Fermetures poste d'expatrié : 3

Bilan : -1

CHINE – Pékin

Fermeture d'un poste d'expatrié conseiller pédagogique de zone en chinois. L'Agence nous indique qu'il y a déjà un expatrié de chinois à Pékin. Ce poste est rouvert à Singapour, important carrefour aéroportuaire qui permettra au personnel concerné d'exercer sa mission dans les meilleures conditions.

EMIRATS ARABES UNIS – Abou Dhabi

Suppression d'un poste expatrié agrégé de math. L'Agence nous répond qu'il y a assez d'expatriés dans la zone MOPI et notamment aux Emirats. C'est une logique qui n'est évidemment pas celle d'un établissement et que le SNES désapprouve comme le montrera le vote global contre cette carte.

Glissement d'un poste d'expatrié sciences physiques en math.

EMIRATS ARABES UNIS – Dubaï

Suppression d'un poste expatrié agrégé d'anglais. L'Agence nous répond qu'elle n'ignore pas la demande du CE mais qu'il y a assez d'expatriés dans la zone et notamment aux Emirats.

QATAR – Doha

La section demande encore l'ouverture d'un poste d'expatrié conseiller pédagogique d'établissement en histoire géographie suite à des difficultés pour recruter localement. La section demande aussi l'ouverture d'un poste expatrié gestion comptable (DAF) suite aux recommandations des trois missions de l'Agence en décembre, janvier et février derniers. Le secteur répond qu'il connaît les demandes du CE y compris celle d'un poste de résident math et aussi CPE mais que le plafond d'emplois est atteint, qu'il n'y a plus de support et que deux postes de résidents premier degré ont été créés.

SINGAPOUR

Ouverture d'un poste expatrié conseiller pédagogique de zone en chinois.

EUROPE

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 2

Bilan : -1

Belgique - Bruxelles:

Ouverture d'un poste expatrié en Lettres Modernes.

Italie- Milan :

Fermeture d'un poste expatrié en Sciences Physiques. L'AEFE a décidé de fermer ce poste car il y a deux résidents dans cette matière à Milan et un CP sur cette zone, à Athènes. Le support budgétaire est déplacé au premier degré, à Istanbul.

Serbie – Belgrade :

Fermeture d'un poste expatrié en Lettres Modernes. Malgré le vote très défavorable, l'AEFE a décidé de fermer. Deux titulaires, un CL qui peut remplir la fonction ; deux CP en Grèce et en Turquie et les effectifs en baisse dans l'établissement ont été les raisons du choix.

Le SNES fait remarquer qu'il n'y a pas de demande de Munich parce que, contrairement aux instructions de l'AEFE, le CE se tient après le CT.

L'AEFE fera la remarque au chef d'établissement et au Coordonnateur responsable de la zone Europe pour que les procédures soient respectées à l'avenir.

Aux Pays Bas, le CE n'a pas encore eu lieu.

Maghreb-Machrek - Madagascar

Ouverture poste de résident : 0

Fermeture poste de résident : 0

Ouverture poste d'expatrié : 1

Fermeture poste d'expatrié : 1

Bilan : 0

Egypte - Le Caire:

Lycée Français: Ouverture d'un poste d'expatrié certifié SES, CP 2nd degré pays.

Tunisie - Tunis :

Lycée PMF: Fermeture d'un poste expatrié en Sciences Physiques.

LE SNES interroge L'AEFE qui répond que le support a été redéployé sur le Caire. Les besoins et demandes en formation venant du Caire, l'AEFE a donc privilégié l'affectation des supports CP là où sont exprimés les besoins. Le SNES demande si le CE de PMF a été consulté, l'AEFE répond que le chef d'établissement a consulté les élus mais il n'y a pas eu de tenue de CE. Ce problème de consultation des instances a été mis en exergue dans plusieurs établissements déjà et le SNES l'a souligné de manière plus générale.

Vote des représentants du personnel : 4 sur 4 contre la carte.

Questions diverses

1) MAROC

a) Mutualisation à Agadir

Pour l'AEFE, la situation d'Agadir est une préoccupation depuis le rapport du sénateur Ferrand. L'objectif des établissements était d'être complémentaire mais les effectifs étant à la baisse, ils sont devenus concurrents. La Ministre Hélène Conway a demandé aux directions respectives de la MLF et de l'AEFE de trouver une solution. Plusieurs schémas ont été envisagés puis finalement le choix s'est porté sur le "TOUT" sur site du LFA. Cette proposition a été faite à la Ministre des Français de l'étranger qui a considéré qu'il y avait le respect d'un enseignement de qualité, une garantie d'emploi pour les personnels. Selon l'AEFE, cette fusion présente toutes les garanties et le CA de l'AEFE va être saisi. Cette fusion sera garantie par un accord cadre à la demande de la Ministre.

L'accord cadre du 17 avril 2013 a été envoyé à l'Ambassadeur chargé de le mettre en œuvre. Le groupe scolaire Gauguin sera donc fermé. Il y a eu plusieurs réunions avec les membres de la communauté éducative où l'on explique que l'AEFE et la MLF garantissent et suivent les instructions ministérielle : garantie de l'enseignement, garanties pour les familles, et garanties pour les personnels.

Le SNES interpelle l'AEFE sur la clause 5 qui permet à la MLF et l'AEFE de renégocier l'accord quand ils le jugeront nécessaires.

Pour l'AEFE, l'accord cadre a été formalisé en présence de la Ministre donc s'il est renégocié, il le sera devant la tutelle ministérielle : la garantie est importante et cela sera redit en CA de l'AEFE. D'autre part, l'Agence explique que la Ministre a demandé que l'accord cadre soit renégocié afin de revoir le soutien de l'AEFE si la situation devenait difficile permettant ainsi d'atteindre les objectifs de l'accord.

Le SNES précise que la MLF est entrain de proposer de nouveaux contrats qui ne respectent pas les statuts des personnels (imposer HS au delà d'une.....) donc l'accord est déjà à l'eau.

L'AEFE répond qu'il y aura l'engagement de la MLF avec toutes les garanties possibles et toutes les questions seront posées. Le SNES attend les contrats qui seront proposés et les messages ont été portés à la MLF.

Pour le SNES, il existe aussi un problème de calendrier. En effet, l'accord cadre liquide l'établissement, alors qu'il aurait dû y avoir un échange au CA de l'AEFE : la procédure est anormale.

Le SNES constate et regrette que la MLF soit arrivée à ses fins et nous avons les plus grandes inquiétudes pour les personnels. La MLF est un employeur privé qui ne donnera jamais de garantie. Il n'y a pas de règle de dialogue social et les craintes pour les personnels sont bien présentes.

Nous continuerons à nous battre!!!!

b) IRCANTEC

Le SNES interpelle l'AEFE sur le dossier "IRACNTEC pour les personnels recrutés locaux de nationalité française.

L'AEFE répond que l'IRCANTEC a été saisi dès avril mais il y a une vraie difficulté juridique donc l'IRCANTEC a saisi le Conseil d'Etat qui doit donner une réponse à la problématique du périmètre de l'IRCANTEC, notamment sur la nature du contrat de la personne. On reviendra vers nous dès que le Conseil d'Etat aura rendu un avis.

c) Au Maroc, à Tanger comme à Marrakech, le poste encourage les éventuels "futurs" candidats à un recrutement local à assister à des cours en guise de formation. Est-ce une directive de l'Agence?

Il n'y a pas de directive de l'AEFE mais certaines situations difficiles où le vivier est insuffisant peuvent expliquer les initiatives du chef d'établissement. L'AEFE explique que cela permet de tester les connaissances des candidats....

Le SNES insiste et explique que l'entretien avant recrutement est le moment où l'on doit tester les candidats après étude de leurs dossiers et demande qu'on ne confonde pas une vraie formation après recrutement plutôt qu'une espèce de stage d'observation d'une heure de cours.

Le service pédagogique de l'AEFE doit prendre l'attache des chefs d'établissements afin d'établir une lettre de cadrage pour ce genre de pratiques.

d) convertibilité du dirham au Maroc. Quelles conséquences pour les établissements en termes de gestion ?

L'AEFE nous transmettra la réponse de son agent comptable.

e) Le SNES soulève une fois de plus les difficultés de dialogue social au lycée P.Valery de Meknès. Quelles mesures l'agence compte-t-elle mettre en place?

Le SNES souligne que l'avenant aux contrats a été signé après quasiment une année de lutte mais il demeure des problèmes sur la rémunération avec une opacité totale sur le paiement des HS.

L'AEFE répond qu'effectivement, il y a une vraie raideur de dialogue et c'est pour cela que le futur chef d'établissement a été informé et briefé pour que cela change à son arrivée.

f) Le SNES demande à l'Agence d'apporter des réponses aux personnels (de Gauguin) qui ne souhaitent pas aller à l'OSUI (LFA)?

Selon l'AEFE, les personnels de Gauguin auront le choix : ainsi les personnels résidents vont bénéficier de la priorité 2 et les candidatures seront traitées avec bienveillance par le poste.

2) ALLEMAGNE

a) Concertation sur les nouvelles grilles des EGD en Allemagne

L'AEFE rappelle que le groupe de travail ne travaille pas sur les conditions de rémunération mais sur l'harmonisation des pratiques avec les anciennes circulaires de l'Agence.

L'AEFE dit que les représentants syndicaux sont présents dans ce groupe de travail et que tout a été clairement expliqué lors de la réunion du 22 mars 2013, comme l'atteste le compte rendu de cette réunion. Selon l'AEFE, ce compte rendu prévoit une reprise d'ancienneté de 5 ans comme cela a été demandé, pense-t-elle, par les personnels (!). Ce compte rendu sera présenté lors de la prochaine CCPLA.

Le SNES Allemagne tient à rectifier quelques points : il y a trois groupes de travail, un par EGD, les réunions auxquelles le SNES est convié sont des réunions bilan et surtout les personnels des établissements ne sont absolument pas d'accord pour limiter la reprise d'ancienneté à 5 ans, ni pour qu'il ne soit pas tenu compte de l'expérience professionnelle.

Dans le compte rendu il est affirmé que la reprise d'ancienneté sera limitée à 5 ans et qu'il ne peut exister de grilles spécifiques selon l'examen professionnel. (Ndr : le compte rendu a été rédigé par l'administration). Le coordonnateur de zone et l'ancien COCAC adjoint avaient reconnu que l'on pouvait entrer dans les grilles à des niveaux différents selon les diplômes professionnels ; il n'en est fait aucune mention dans le compte rendu. La méthode de l'administration est : faire des réunions locales puis une réunion bilan, constater le désaccord sur certains points et écrire dans le compte rendu « il a été décidé que », sans préciser qui a décidé. Ces réunions devaient mettre en conformité les contrats avec les recommandations de l'AEFE de 2001, et cela n'avance pas parce que les personnels ont le sentiment que les chefs d'établissement cherchent à en profiter pour faire des économies.

L'AEFE déclare qu'elle n'a que les éléments de réponse du coordonnateur de zone. Elle prend donc acte des informations apportées par le SNES. Elle affirme que les propos du SNES sur les chefs d'établissement doivent être modérés car un de leurs buts est aussi que les salaires des CL soient décent. L'AEFE affirme qu'au niveau central de l'Agence il n'a été donné aucune instruction pour, par exemple, limiter la reprise d'ancienneté à 5 ans. Comme il s'agit d'un travail au niveau local, M. le Chef de secteur va à nouveau se rapprocher du coordonnateur de zone pour nous apporter des réponses lors du CT prochain.

b) Munich. Problème de l'imposition des CL.

Réponse de l'AEFE :

« L'administration fiscale s'est aperçue que les revenus des CL en Allemagne bénéficiaient d'un abattement important afin de définir le montant imposable annuel devant être déclaré aux services fiscaux. Ce montant imposable était calculé en référence à une note de 1982 interprétant le code général des impôts. Des rappels ont été effectués à l'issue de contrôles fiscaux. Suite aux questions posées par les agents comptables des ordonnateurs des trois établissements à gestion directe aux services fiscaux et aux services de l'Ambassade de France à Berlin, il a été décidé que pour les revenus imposables de 2012, le même barème serait appliqué, selon les critères de 1982. En ce qui concerne les revenus imposables de 2013, ils devraient être déterminés par respect au code des impôts, à savoir le traitement de la fonction publique perçu pour une activité de même nature en France, augmenté de l'indemnité de résidence et du supplément familial au taux applicable pour Paris et diminué des cotisations de sécurité sociale qui auraient été retenues sur un salaire équivalent. Un groupe de travail réunira rapidement les membres de l'AEFE des EGD et des représentants des personnels à l'automne 2013. »

3) Fiscalité au Portugal et en Turquie.

Ces deux questions posées à la demande du SNES-FSU reviennent sur la fiscalité, notamment pour les détachés (Portugal) et pour les personnels en recrutement local (Turquie)

Pour le **Portugal**, l'AEFE dit que l'Ambassadeur avec les représentants du personnel ont rencontré le 1^{er} conseiller du Premier Ministre du Portugal. Il a été décidé de stopper les procédures individuelles et d'ouvrir un examen bilatéral du dossier. Dans l'attente d'une solution définitive, les 5 dossiers des résidents qui ont été convoqués par les services fiscaux ont été gelés. La direction du lycée a bon espoir pour qu'une solution favorable avec le poste diplomatique soit trouvée.

En ce qui concerne la **Turquie**, le statut des établissements de l'AEFE ne permet pas d'opérer un prélèvement à la source comme le prévoit la législation locale. Les personnels devraient déclarer leurs revenus à titre individuel en Turquie. Si certains appliquaient cette règle, d'autres déclareraient encore leurs revenus en France et ne comprennent pas les disparités d'imposition puisqu'on selon le cas un forfait de 20% ou une imposition en fonction des revenus et du nombre de parts. La situation mobilise le poste diplomatique et la tutelle car le problème est lié au statut des établissements. Ce dossier a été repris en main par l'Ambassadeur qui va contacter rapidement les autorités turques.

4) AMERIQUE LATINE

a) Uruguay : frais de visas prohibitifs

Les résidents rencontrent des difficultés importantes lors de leur prise de fonction en Uruguay. En effet, la législation locale impose aux résidents de s'acquitter du paiement de leurs cotisations sociales sur place, faute de quoi la carte de résident leur est refusée. Le poste diplomatique n'a pas souhaité faire bénéficier les résidents de la procédure employée pour les expatriés (alors que l'Agence le recommandait dans un courrier de novembre 2012) « au regard des problèmes qu'elle soulève auprès du protocole uruguayen ». Aussi, les enseignants ainsi que les membres de leur famille sont alors contraints à sortir du pays à leur frais. Les frais de visa s'élèvent à 490 US \$ par personne. Mais, d'après les informations fournies par l'Agence, une prime d'installation de 2 800 US \$ (pour les premiers frais, l'hébergement du 1^{er} mois ainsi les frais afférents aux démarches administratives pour obtenir la carte de résident) est versée à tout nouveau résident par l'établissement.

L'Agence nous dit avoir été tenue régulièrement informée des difficultés rencontrées par les résidents et début juin, un télégramme faisant un point de situation sur ce sujet lui a été adressé.

Les situations ont été traitées au cas par cas et au jour du CT, plusieurs agents ont vu leur situation régularisée ; il ne reste que le cas des 2 résidents arrivant en poste en août prochain.

Selon les informations données en CT, le poste diplomatique est en attente de l'entrée en vigueur dans les mois qui viennent d'un accord France / Uruguay en matière de sécurité sociale qui devrait permettre de régler définitivement le problème. Si tel n'était pas le cas, la situation des 2 derniers résidents serait traitée spécifiquement comme cela a été fait jusqu'à présent pour leurs collègues.

b) Guatemala : situation conflictuelle dans l'établissement.

Lors de la grève locale du 19 juin, 85 % de tout le personnel enseignant du lycée Jules Vernes de Guatemala Ciudad était en grève. Le cas du Guatemala a donc été abordé en questions diverses avec présence du responsable secteur qui nous transmet la réponse suivante : le chef d'établissement tient des réponses argumentées pour chacun des points que le personnel aborde dans le préavis de grève. Nous en prenons note mais cela ne suffira pas à calmer les mécontentements dus à une gestion qui ne tient pas compte des personnels.

Le SNES est intervenu pour rappeler que le conflit actuel portait essentiellement sur la grille des RL et leur convention collective. L'agence a rétorqué que la situation financière n'était pas bonne et que cette négociation dépendait du comité de gestion. Le SNES leur a alors rappelé que cette situation s'était dégradée, il y a quelques années au moment où le lycée a été transféré à grands frais dans la périphérie de Guatemala ciudad et que les RL ne pouvaient en payer les conséquences. Par ailleurs nous leurs avons dit que les détachés étaient solidaires de leurs collègues RL et qu'il fallait donc intervenir car l'établissement ne pouvait fonctionner qu'avec la totalité de ses personnels.

A la fin, l'Agence a avancé la proposition suivante : le COCAC régional rencontrera les personnels le 1 et 2 juillet lors de sa venue à Guatemala. Il sait que c'est le jour de la sortie mais il tient à dire que c'est indépendant de sa volonté. A suivre....

5) DUBAI : refus de convocation du représentant SNES à la CLB malgré ses demandes répétées.

Le secteur a pris bonne note. Le SNES rappelle que ce droit est inscrit dans le décret n° 91-833 du 30 août 1991. Dorénavant, nous affirme l'Agence, cet incident ne se reproduira plus.

6) INDE : section scientifique d'excellence de Pondichéry

Cette question relative à cette filière a déjà été souvent posée en CT. Un bref rappel. La filière scientifique d'excellence pour anglophones a été créée à la rentrée 2009 au lycée français de Pondichéry. Un poste résident de chef de projet (positionné sur le lycée) avait été mis en place afin de lancer et d'assurer le suivi du projet, en particulier en ce qui concerne le recrutement des élèves de la filière. Dès 2009, la direction de l'établissement avait proposé d'assurer cette charge. Depuis, ce poste a été maintenu par l'Agence alors que, sur place, la communauté éducative préférerait que ce poste de résident soit attribué dans une discipline devant élèves notamment en SES.

Pour l'Agence, cette création a répondu « à la volonté de développer la coopération bilatérale entre la France et l'Inde à travers la formation d'élites nationales. Ce projet qui illustre l'ouverture des établissements du réseau sur leur environnement est également un outil de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. La filière vise à développer la mission de coopération éducative de l'Agence en valorisant son expertise pédagogique et en veillant à ménager des prolongements post bac dans l'enseignement supérieur français et indien ».

Il s'agit donc de permettre à ces élèves de poursuivre leurs études en France ou « envisager des parcours transnationaux dans les deux systèmes d'enseignement supérieur ». Les élèves indiens ou anglophones doivent être aptes à suivre, à partir de la troisième et jusqu'en terminale, un cursus scientifique bilingue français/anglais d'excellence débouchant sur le baccalauréat scientifique (S) assorti d'une mention européenne

Ce parcours est conçu en partenariat avec le réseau des Ecoles des Mines. Le projet a jusqu'à présent bénéficié du soutien de la DREIC (Ministère de l'Education Nationale) et du concours du lycée Louis Le Grand qui a travaillé avec les équipes pédagogiques en place à l'élaboration des tests de sélection.

Afin de vérifier la pertinence d'un tel choix, le SNES a demandé un bilan d'étape de la mise en œuvre de cette filière. Voici les données apportées par l'Agence :

- Première promotion : 2009-2010 très hétérogène : 12 élèves en 1ère année, 8 élèves en 2ème année.
- Deuxième promotion : 2010-2011 plus homogène : 8 élèves au départ, 9 inscrits sur les 12 intéressés.
- Troisième promotion : 2011-2012 : 13 élèves inscrits + 1 élève inscrite en 2nde.
- Quatrième promotion : 2012-2013 : 12 élèves.

Tous les élèves de cette filière d'excellence ont été reçus au baccalauréat 2013 (1ère promotion cette année) dont 1 mention B et 3 AB.

Certes, la coopération éducative fait partie des missions de l'Agence et le SNES ne peut qu'y souscrire. Pour autant, alors que les contraintes budgétaires sont si fortes, on peut encore s'interroger sur la pertinence du maintien d'une telle filière. La question sera donc à nouveau posée en CT tant en terme de résultats de ces élèves et de leur suivi post bac qu'en termes de coût du maintien de cette filière.

7) Profils de postes d'expatriés enseignants : adéquation aux réalités locales et conséquences sur le vivier de recrutement.

L'Agence répond à cette question par le même discours déjà bien rodé mais qui ne nous convient pas : « les profils établissement permettent de trouver des candidats partout. Le choix de l'agence reste l'exigence de la qualité. Le profil ne peut pas refléter que le besoin de l'établissement ». Et autres réponses du même tonneau quand le SNES dénonce le caractère stéréotypé du profil, donc l'inadéquation non seulement aux besoins locaux mais aussi à la réalité du vivier.

8) Baccalauréat 2013

La mise en œuvre du baccalauréat 2013 s'est accompagnée d'un certain nombre de problèmes que le SNES a relayé lors d'une rencontre avec le service pédagogique. Ces questions ont fait l'objet d'une question au CT.

Le SNES a tout d'abord déploré que la circulaire organisant le baccalauréat ait été si tardive (6 juin 2013), les

opérations ayant déjà commencé dans de nombreux pays. Certains points demandés par le SNES lors du précédent CT (déplacements sécurisés et temps de correction) ont été intégrés pour autant les consignes précises aux chefs d'établissement n'apparaissent pas.

Aussi les problèmes ont encore une fois été relayés :

- des enseignants surveillant leurs propres élèves parfois dans leur discipline ce qui est contraire au BO
- des heures de surveillance très importantes
- l'absence de convocation (obligatoire pour les surveillances, les corrections, les commissions) ou des convocations très tardives (y compris pour les élèves !).
- et surtout, de manière plus fréquente que l'an dernier, une pression exercée sur les mêmes enseignants qui doivent assurer des surveillances, la correction de copies de bac (voire aussi convoqués du DNB) tout en continuant d'assurer leurs cours au collège ! Il faut croire que les chefs de centre n'ont aucune notion du temps et de la concentration nécessaire pour corriger des copies de bac. Ainsi au Vanuatu (rythme sud donc étant en cours d'année scolaire), les collègues auraient dû assurer leur obligation hebdomadaire de cours tout en corrigeant plus de trente copies de bac, en assurant le suivi de leurs propres élèves et ceci en une semaine. Le SNES demande une décharge de cours au prorata du nombre des copies.

Concernant les surveillances par des enseignants ayant eu les élèves pendant l'année et les convocations, le service pédagogique a effectivement convenu que c'était contraire aux textes. Il est donc essentiel à chaque fois de le signaler au chef d'établissement et si rien n'est fait au SNES. C'est ce qui s'est passé cette année et les cas ont été résolus.

Concernant le maintien des cours pour les correcteurs, le service pédagogique est intervenu sur les cas précis que nous avons signalés. Au Vanuatu, lors du CT nous pensions que tous les cas avaient été résolus. Nous avons appris trois jours après qu'un collègue (au moins) n'avait pas obtenu de temps nécessaire à la correction. Il est essentiel qu'à l'avenir, tous les collègues confrontés à cette situation nous le signalent (en précisant le nombre d'heures de cours, le nombre de copies et la durée de correction prévue entre le retrait et la remise des copies) et surtout qu'ils nous tiennent informés du résultat. Si le service pédagogique intervient, pour autant, concernant la décharge de cours demandée par le SNES, le service pédagogique a semble-t-il évolué depuis le dernier CT. Il n'est plus question aujourd'hui de donner des consignes précises aux chefs d'établissement, considérant qu'il est difficile de généraliser. Il a même été question de proposer une «globalisation des horaires au troisième trimestre» qui permettrait ainsi de libérer la fin de l'année en faisant fi des décrets de 1950 qui fixent les obligations hebdomadaires des enseignants.

Il est donc essentiel de faire un état des lieux. Le SNES va adresser à ses adhérents un questionnaire sur la mise en place du baccalauréat 2013. Nous relayerons ensuite les résultats de cette enquête.

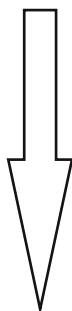
Il est aussi essentiel que les collègues s'approprient cette question. En tant qu'examineurs nous avons l'obligation de corriger nos copies, en tant qu'enseignants nous avons le devoir d'y consacrer toute notre attention et notre professionnalisme, en tant que salariés nous avons aussi des droits à des conditions de travail favorables. Cette question n'est pas close et l'administration devra trouver une réponse acceptable pour les collègues.

Annexes



Barème ISVL au 1^{er} juillet (sous réserve de parution au Journal Officiel)

Pays dont l'ISVL est en augmentation entre 10% et 18%	Australie, Finlande, Haïti, Mauritanie, Tunisie
Pays dont l'ISVL est en augmentation entre 5 % et 9 %	Ghana, Iran, Liban, Norvège, Ouganda, Panama, Paraguay, Soudan, Suède, Zambie, Zimbabwe
Pays dont l'ISVL est en augmentation entre 0.3 % et 4 %	Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Gambie, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Nicaragua, Niger, Oman, Philippines, Qatar, République Centrafrique, République Démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni, Salvador, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Vanuatu, Venezuela, Vietnam
Pays dont l'ISVL est stable	Arabie Saoudite, Comores, Guatemala, Guinée Equatoriale, Honduras, Kenya, Libye, Ukraine
Pays dont l'ISVL est en baisse entre - 2 % et - 4 %	Canada, Jérusalem, République Tchèque, Russie, Suisse
Pays dont l'ISVL est en baisse entre - 5 % et - 6 %	Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie, Chine, Corée, Emirats Arabes Unis, Japon, Laos, Madagascar, Mexique, Nigeria, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République Dominicaine, Sénégal, Singapour, Uruguay



Evolution après la 1^{ère} phase de la refonte de l'ISVL (évolution à 4 ans exprimée annuellement).

Les évolutions indiquées sont susceptibles de variations et seront étudiées au sein du groupe de travail à l'occasion du reclassement annuel.

Pays avec une évolution annuelle entre + 10 % et + 17 % sur une période de 4 ans	Afrique du Sud, Australie, Cambodge, Cameroun (Douala), Chypre, Croatie, Danemark, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Israël, Lituanie, Maurice, Mozambique, Oman, Panama, Philippines, République Centrafricaine, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tanzanie, Togo, Tunisie, Vanuatu, Zambie
Pays avec une évolution annuelle entre + 5 % et + 9 % sur une période de 4 ans	Bénin, Brésil (Rio), Brésil (Sao Paulo), Bulgarie, Burkina, Cameroun (autres villes), Congo (Pointe Noire), Equateur, Ethiopie, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Jordanie, Liban (Beyrouth et Jounieh), Mauritanie, Nicaragua, Ouganda, Soudan, Tchad, Thaïlande, Vietnam, Zimbabwe
Pays avec une évolution annuelle entre +0.3 % et + 4.8 % sur une période de 4 ans	Bangladesh, Chili, Colombie, Congo (Brazzaville), Costa Rica, Cuba, Djibouti, Guinée, Hongrie, Italie, Liban (Tripoli), Malaisie, Maroc, Norvège, Paraguay, Pologne, Qatar, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Russie, Salvador, Sénégal, Serbie, Seychelles, Suisse (Zurich), Turquie, Uruguay, Venezuela
Pays stables	Madagascar, Mexique, Portugal
Pays avec une évolution annuelle entre - 0.4 % et - 4 % sur une période de 4 ans	Algérie (autres villes), Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil (Brasilia), Canada, Chine, Comores, Corée, Egypte, Emirats Arabes Unis, Espagne, Guatemala, Guinée Equatoriale, Honduras, Kenya, Laos, Libye, Mali, Niger, Pérou, République Dominicaine, République Tchèque, Roumanie, Singapour, Suisse (Berne), Ukraine
Pays avec une évolution annuelle entre - 4.8 % et - 7 % sur une période de 4 ans	Arabie Saoudite, Iran, Japon, Jérusalem, Nigeria

Les pays de zone A feront l'objet d'une attention particulière lors du reclassement annuel.

Patrick SOLDAT
 Secrétaire national chargé
 des questions hors de France
 Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
 Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
 Membres du Secteur Hors de France.
 PS/AD/RF/HH/LP